

DELEGATION DU CANADA AUPRES DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES  
(DIX-HUITIEME SESSION)

Publier au moment du discours

Vérifier texte du discours prononcé

Communiqué no 14A  
28 octobre 1963  
Bureau de presse  
750, Troisième Avenue  
YUkon 6-5740

EXPOSE DE  
M. LE SENATEUR T. D'ARCY LEONARD,  
REPRESENTANT DU CANADA, SUR LE POINT N° 58:  
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1964  
(CINQUIEME COMMISSION)

Monsieur le Président,

La délégation du Canada a écouté avec un profond intérêt les déclarations faites par le secrétaire général, par le président du comité consultatif et par les distingués représentants qui ont déjà exposé leurs vues au sujet des prévisions budgétaires pour l'année 1964. La plupart des orateurs ont concentré leur attention sur plusieurs points importants qui ont trait à la manière dont l'Organisation pourra résoudre efficacement ses problèmes budgétaires en 1964. Je proposerais plutôt que nous portions davantage d'attention à des problèmes dont l'existence n'a peut-être pas été entièrement reconnue mais qui deviendront beaucoup plus difficiles à résoudre si nous ne prenons pas maintenant les mesures qui s'imposent. Tant que ces problèmes demeurent, les Nations Unies courent le risque de ne pouvoir mener à bien les tâches qui ne manqueront pas de leur incomber dans l'avenir. De l'avis de la délégation canadienne, il conviendrait donc de ne pas se borner à l'établissement de saines prévisions pour 1964, mais de tracer la voie du développement futur de l'Organisation afin que celle-ci puisse réaliser pleinement les tâches fondamentales qui lui sont confiés aux termes de la Charte. Nous devons à cet effet coordonner, prévoir, organiser et préparer, à une échelle sans précédent. Il ne suffit pas de définir le genre d'organisation que nous voulons en 1964; nous devrions nous demander plutôt le genre d'organisation que nous voulons pour l'avenir.

Tous les membres de la Commission souhaitent voir l'Organisation des Nations Unies et ses institutions connexes jouer efficacement leur rôle d'instruments internationaux pour l'exécution des décisions prises par les organismes compétents. Les petites et moyennes puissances comme le Canada sont maintenant con-